



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Affaires juridiques



Numéro 377 - 11 avril 2024



ÉDITO



Véronique Nativelle, cheffe du service du Contrôle général économique et financier (CGefi)

Six mois après sa nomination, Véronique Nativelle présente son ambition pour transformer le service du Contrôle général économique et financier (CGefi).

[Lire la suite](#)



Institutions

Création de l'Office national anti-fraude

L'Office national anti-fraude a pour mission d'améliorer la lutte contre les fraudes aux finances publiques. Le décret qui crée ce service à compétence nationale est complété par un arrêté listant les dix unités territoriales de cet office.

[Lire l'article](#)

Juridictions

La hausse du nombre de contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne se confirme

En 2023, la Cour de justice de l'Union européenne et le Tribunal de l'Union européenne ont traité plus de 2 000 affaires, un record pour cette institution qui s'est réformée pour mieux répartir la charge de travail entre les deux juridictions.

[Lire l'article](#)



Commande publique

Le Tribunal de l'Union européenne précise les conditions d'exclusion d'une candidature, de détermination des offres anormalement basses et de recevabilité d'un recours à l'encontre d'un marché public passé par le Parlement

Le pouvoir adjudicateur ne peut exclure un candidat d'une procédure de passation en raison d'un jugement non définitif rendu à son encontre. Il est tenu de procéder à une vérification contradictoire objective et non discriminatoire des offres déterminées comme étant anormalement basses. Une requête, pour être recevable, doit indiquer l'objet du litige, l'exposé sommaire des moyens invoqués et doit être suffisamment claire et précise pour permettre à la partie défenderesse de préparer sa défense.

[Lire l'article](#)

Le Conseil d'État précise qu'un ensemble contractuel soumis au droit belge et à la compétence des juridictions belges ne peut faire l'objet d'un recours contestant sa validité devant les juridictions françaises

Un bon de commande à un contrat-cadre, dont les stipulations contractuelles précisent que celui-ci est régi par le droit belge et que tout litige relatif au contrat-cadre ou à tout bon de commande en découlant est soumis à la compétence exclusive des tribunaux situés à Bruxelles, en Belgique, ne peut faire l'objet d'un recours contestant sa validité devant les juridictions françaises, non compétentes pour résoudre le litige, quand bien même l'exécution du bon de commande aurait lieu en France.

[Lire l'article](#)



Finances publiques

Le Conseil constitutionnel censure la pérennisation d'un prélèvement sur la dotation d'intercommunalité

Dans le prolongement d'une décision de 2020, le Conseil constitutionnel a reconnu que la pérennisation de la contribution au redressement des finances publiques pesant sur certains établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre portait atteinte à l'égalité devant les charges publiques.

[Lire l'article](#)

Report de l'obligation de facturation électronique : le décret est paru !

L'article 91 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 a modifié le calendrier d'entrée en vigueur des obligations de facturation électronique et de transmission des données de transaction (e-reporting). Deux vagues entre le 1er septembre 2026 et le 1er septembre 2027 sont désormais prévues. Le décret tire les conséquences de la modification du calendrier d'entrée en vigueur de la généralisation de la facturation électronique opérée la loi de finances pour 2024.

Le décret n° 2024-266 du 25 mars 2024 prévoit en outre un dispositif transitoire afin de surmonter l'indisponibilité du portail de facturation en permettant l'immatriculation des opérateurs de

plateforme de dématérialisation partenaires.

[Accéder au document](#)



Marchés

Expérimentation de la gestion de portions d'autoroutes et de routes nationales par les régions volontaires

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (à remplacer par le nom entier de la loi) prévoit que les régions intéressées peuvent se voir confier, de façon expérimentale, la gestion de routes et d'autoroutes non concédées. Une loi du 22 mars 2024 rend opérationnelle cette expérimentation pour laquelle trois régions sont déjà parties prenantes.

[Lire l'article](#)



Entreprises

Hausse des coûts de l'électricité : une aide spécifique pour les entreprises de taille intermédiaire

Le décret n°2024-251 du 22 mars 2024 institue une aide compensant la hausse des coûts d'approvisionnement d'électricité pour les entreprises de taille intermédiaire, grandes consommatrices d'énergies qui sont particulièrement touchées. Le décret fixe les conditions d'éligibilité à cette aide pour les entreprises ainsi que les périodes éligibles, qui sont les 4 trimestres de l'année 2024. Ce remboursement intervient sur demande du bénéficiaire formulée, sauf exception, de manière dématérialisée sur le site impots.gouv.fr.



Questions sociales



Adoption d'une loi visant à renforcer la protection et l'accompagnement des enfants victimes de violences intrafamiliales

Complétant un dispositif déjà existant destiné à protéger les enfants de violences intrafamiliales et les victimes de violence conjugales, une proposition de la loi a été adoptée afin de renforcer encore la protection de ces personnes particulièrement fragiles. La loi n°2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales permet ainsi de rendre plus systématique le retrait total de l'autorité parentale en cas de condamnation d'un parent pour une infraction grave (inceste, crime sur l'enfant ou sur l'autre parent) et d'élargir la suspension automatique de l'exercice de l'autorité parentale, des droits de visite et d'hébergement au parent poursuivi ou mis en examen pour agression sexuelle ou viol incestueux.

[Accéder au document](#)

Un décret met en place un Pass'colo pour réduire le coût des séjours des enfants pendant les vacances

Le décret n°2024-277 du 28 mars 2024 relatif au « Pass'colo » crée une aide financière pour réduire le coût du séjour en hébergement collectif des enfants pendant les vacances scolaires. Cette aide est proposée l'année civile de leurs 11 ans, elle peut être reportée à l'année des 12 ans si elle n'a pas été utilisée l'année des 11 ans: selon le quotient familial mensuel du foyer, l'aide varie entre 200 et 350 euros par séjour, elle est gérée par la Caisse nationale des allocations familiales.



Numérique

La CNIL dévoile son plan d'action pour protéger les données des électeurs

A l'approche des élections européennes du 9 juin 2024, la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL) a réactivé son observatoire des élections dont la principale mission est de faire respecter la vie privée des électeurs.

[Lire l'article](#)

Emploi

L'exclusion de certains agents du bénéfice du complément de traitement indiciaire validée par le Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a validé le principe selon lequel seuls certains agents du secteur médico-social pouvaient se voir accorder le complément de traitement indiciaire, revalorisation issue du Ségur de la santé.

[Lire l'article](#)



Toutes nos rubriques



Archives des numéros précédents

LA DAJ RECRUTE

Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

Partager



[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Laure Bédier / Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Guillaume Delaloy, Kévin Bouchard, Susie Bruno, Shirley du Parc, Morgane Frétault, Adrien Galluchot / Bandeau : Aphanian / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©Gezelin Gree

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de

rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)